

Le Comité est d'avis que ce malentendu regrettable provient d'une grave lacune dans les communications entre les gouvernements canadien et antillais et que des échanges de vues et un dialogue plus efficaces auraient pu empêcher ce différend et ses conséquences malheureuses.

Les gouvernements antillais ont estimé qu'ils n'avaient pas été consultés comme il y aurait eu lieu de le faire sur cette décision et que le nouveau fonds ne remplaçait pas le programme de réductions. Ils semblaient mécontents aussi du manque de renseignements précis sur les objectifs du fonds et la période prévue pour son application. Les pays producteurs de sucre, en particulier, étaient inquiets de ce que le fonds sera administré par régions plutôt que par pays et qu'il n'y ait aucune garantie d'une aide continue à l'industrie sucrière en difficultés.

Le Comité espère que ces problèmes ont été résolus au cours d'entretiens ultérieurs et que le nouveau fonds sera administré sur la base d'une étroite collaboration. Il devrait servir non seulement aux programmes qui visent à la diversification de l'agriculture, mais aussi à appuyer considérablement et directement l'industrie sucrière dont la situation, par bien des aspects, ressemble à celle de l'industrie canadienne du blé.

Ces récentes difficultés concernant les importations de sucre ont fait ressortir à nouveau aux yeux du Comité le besoin de consultations étroites et continues au niveau politique entre le Canada et les Antilles. La question du sucre restera probablement une source de frictions à moins que le Canada n'accorde des subventions bien plus importantes. Le fait que le Canada compte de plus en plus sur le sucre d'Afrique du Sud, qui bénéficie encore du traitement préférentiel accordé aux pays du Commonwealth sur le marché canadien, contribue à aggraver le problème. L'abandon de cette préférence, même si elle ne rapporterait probablement pas grand chose matériellement aux exportateurs antillais, supprimerait certainement un motif de mécontentement particulièrement irritant pour les Antillais.

#### d. *Importations de rhum*

Le tarif douanier canadien sur le rhum n'a pas été le principal obstacle à l'augmentation des importations de ce produit des Antilles. Dans le passé, la difficulté principale provenait des habitudes d'achat des régies provinciales des alcools et de l'insuffisance des règlements d'étiquetage du rhum de provenance différente. Le gouvernement du Canada, conformément aux engagements pris à la conférence de 1966, a poussé l'adoption de nouveaux règlements sur les étiquettes (mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1969) et a usé de son influence auprès des régies provinciales des alcools pour les encourager à augmenter leurs achats de rhum antillais. On n'a pas encore pu évaluer les répercussions de ces initiatives sur les ventes, mais le Comité estime que le gouvernement du Canada devrait continuer de s'intéresser à ce produit et évaluer à nouveau l'efficacité de cette mesure et d'autres moyens d'aider à la vente du rhum. Les régies provinciales des alcools pourraient aider directement en augmentant leurs achats de rhum antillais et le Comité recommande que des entretiens à ce sujet soient agencés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au niveau des ministres.